



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 27 mai 2021

### Signature de l'accord de relance pour Mayotte

Jean-François Colombet, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement a présidé ce matin le comité départemental de suivi du plan de relance, en présence du député Mansour KAMARDINE, du Vice-Président du Conseil départemental Mohamed SIDI, des Présidents de CADEMA Rachadi SAINDOU, de la Communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte Assani Saindou BAMCOLO, de la communauté de communes Sud Ali Moussa MOUSSA BEN, de la communauté de communes de Petite-Terre Saïd OMAR OILI, du maire de Mamoudzou Abdilwahedou SOUMAILA, des partenaires sociaux et de services de l'Etat.

Ce comité de suivi a été l'occasion de faire un point sur l'avancement du plan de relance et s'est achevé par la signature de l'accord de relance pour Mayotte.

Signé entre l'État, le Conseil départemental, la CADEMA, la Communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte, la communauté de communes Sud, la communauté de communes de Petite-Terre et la commune de Mamoudzou, cet accord agrège tous les moyens déjà mis en œuvre depuis mars 2020 à la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et à déployer d'ici la fin 2022 afin de préserver les entreprises et de relancer l'activité à Mayotte.

L'accord identifie au total 602,32 millions d'euros pour la relance à Mayotte, pour des mesures d'urgence ou des mesures consacrées à la relance. Les crédits sont issus :

- du budget de l'Etat (230 millions d'euros),
- du Conseil départemental (68 millions d'euros),
- des intercommunalités et de la commune de Mamoudzou (28 millions d'euros),
- des fonds européens (134 millions d'euros),
- et des fonds de la caisse des dépôts et consignations (142 millions d'euros).

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976

Cet accord démontre la mobilisation de tous dans la relance pour Mayotte. Il engage des investissements qui vont concrètement améliorer la vie quotidienne des Mahoraises et des Mahorais.

Sont ainsi prévus :

- 13,4 millions d'euros pour l'eau et l'assainissement avec par exemple les projets de réseaux d'assainissement de Koungou, l'usine de potabilisation de Dembéni, la rénovation du forage de Miréréni, l'étude de préfaisabilité pour retenir les sites de Grande Terre qui accueilleront une usine de dessalement.
- 3 millions d'euros pour les infrastructures routières telles que le giratoire de Tsararano et le pont de Mangajou. Ces travaux vont permettre de fluidifier la circulation avec un impact direct sur le quotidien de milliers de Mahorais.
- 4,7 millions d'euros pour la préservation de biodiversité, à travers notamment des projets de reboisement qui ont un impact direct sur la ressource en eau.
- 700 000 euros pour la rénovation de la mosquée de Tsingoni, classée monument historique.

À noter également l'effort substantiel de la Caisse des dépôts et consignations qui va verser 140M€ à la SIM (Société immobilière de Mayotte) dans les deux années à venir afin de démultiplier le nombre de logements neufs construits pour Mayotte. La dynamique de consommation des crédits au service de Mayotte est donc bien lancée et va se poursuivre dans les mois à venir afin de consommer l'ensemble des 600M€ de l'accord signé aujourd'hui au plus vite pour retrouver les niveaux de croissance élevés de ces dernières années, et même les dépasser.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976